

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00567

GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR DU PETIT ENTRETIEN ET DES TRAVAUX D'URGENCE SUR LES VOIRIES ET LES PLACES DE SAINT-ETIENNE - ELECTION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 25 novembre 2016

Nombre de membres en exercice: 131

Nombre de présents : 92 Nombre de pouvoirs : 20 Nombre de voix : 112

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, BONJOUR, M. Vincent BONY. M. Mme Jennifer Lionel BOUCHER. M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, CHAROLLAIS-CHEYTION, Mme Emmanuelle M. Jean-Jacques CHARROIN, CHARVIN, Mme Patricia CORTEY. Jean-Claude Mme Joëlle COUSIN. Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, FRANCOIS. Mme Nicole FOREST. Μ. Luc M. André FRIEDENBERG. M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Marie-Eve GOUTELLE. M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR. М. Christian JULIEN. Mme Delphine JUSSELME. Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET,

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161108-D201600567I0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161212

Mme Monique ROVERA. Mme Janine RUAS, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, Mme Marie-Hélène THOMAS, Daniel TORGUES. M. Stéphane VALETTE, Alain VERCHERAND, M. Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,

Mme Catherine CHAPRON donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,

Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,

M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,

Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,

M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Rémy GUYOT,

M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,

M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Babette LUYA,

Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,

Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Marc ROSIER donne pouvoir à Mme Annick ROATTINO,

M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,

Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

BERROUKECHE, Michel BEAL. Mme Nora M. Henri BOUTHEON. Mme Hélène BRUYERE, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Michelle GALLAND, M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, M. Florent Pascale PIGEON, Mme Joelle RICARD, Mme Christine ROUX, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR DU PETIT ENTRETIEN ET DES TRAVAUX D'URGENCE SUR LES VOIRIES ET LES PLACES DE SAINT-ETIENNE - ELECTION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT

Par décision en date du 10 octobre 2016, le Président de Saint-Etienne Métropole a autorisé un groupement de commande avec la Ville de Saint-Etienne pour du petit entretien et des travaux d'urgence sur les voiries et les places de Saint-Etienne, et a autorisé la signature de la convention constitutive.

Il s'agit d'un groupement de commandes, conforme aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics organisant la mise en concurrence en vue de la passation de deux marchés distincts gérés indépendamment par chacun des membres.

Saint-Etienne Métropole a la responsabilité de coordonner ce groupement.

Les membres de la Commission d'appel d'offres ad hoc créée pour le groupement doivent être désignés conformément aux dispositions de l'ordonnance précitée et de l'article L.1414-3 du CGCT, et à cette fin, une délibération du Conseil de Communauté doit procéder à cette élection. Chaque membre du groupement doit élire un représentant titulaire et un représentant suppléant. Cette élection doit se faire parmi les membres élus de la Commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.

Par conséquent, il est demandé aux élus composant le Conseil de Communauté de bien vouloir élire le représentant titulaire et le représentant suppléant de Saint-Etienne Métropole au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement, parmi les membres élus titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres de Saint-Etienne Métropole.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Président présente les candidatures proposées.

Il s'agit de Monsieur Henri BOUTHEON, comme représentant titulaire et Monsieur Michel MAISONNETTE, comme représentant suppléant.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats. Il constate l'absence d'autre candidature.

Le Conseil de Communauté désigne à l'unanimité :

- Monsieur Henri BOUTHEON, comme représentant titulaire et Monsieur Michel MAISONNETTE, comme représentant suppléant pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes constitué avec la Ville de Saint-Etienne pour l'accord-cadre objet de la convention.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU